

Nous recrutons sur le secteur messin

Notre responsable

de l'équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP)

Vous êtes médecin psychiatre, infirmier·ère en pratique avancée (IPA), psychologue ou assistant·e social·e. Vous aimez travailler en équipe, avec un réseau de partenaires. Vous voulez aider les autres et lutter contre l'exclusion.

Nous vous proposons des conditions professionnelles stimulantes et variées sur un territoire qui bénéficie d'un réseau d'acteurs dynamique et riche.



Qu'est-ce qu'une EMPP ?

L'EMPP a une fonction de liaison essentielle au sein d'un partenariat pluridisciplinaire, reposant sur la volonté réciproque des différents acteurs. L'objectif principal est d'organiser les parcours permettant aux personnes en situation de précarité d'accéder aux soins et de bénéficier de prises en charge globales et continues.

Équipe pluridisciplinaire

L'EMPP sera composée d'un médecin référent, d'un IPA, d'un psychologue, d'un infirmier, d'un éducateur. L'ensemble de l'équipe est à recruter le plus rapidement possible pour une mise en place effective.

Statut professionnel

La personne retenue est salariée du CH de Jury et intervient auprès des publics démunis/précaires en lien avec les partenaires sociaux et médico-sociaux, les associations, pour contribuer à l'insertion et l'accès aux soins et aux droits des personnes prises en charge. La fiche de poste est jointe en annexe.

Soigner les plus démunis

Soutenir les acteurs messins de la précarité

L'EMPP sera un dispositif psychiatrique intersectoriel de l'hôpital de Jury couvrant le territoire messin et les communes de l'Eurométropole de Metz (230 000 habitants, 45 communes).

Sa mission de prévention permet d'éviter de laisser sans réponse des personnes en grande difficulté face à l'accès aux soins :

- En allant au-devant des personnes en situation de précarité et d'exclusion, quels que soient les lieux (personnes sans abri, hébergement précaire ...), afin de faciliter la prévention, le repérage précoce et l'évaluation des besoins, l'orientation et l'accès aux dispositifs de soins, dès que nécessaire.
- En assurant une fonction d'interface entre la psychiatrie et les équipes sanitaires et sociales, les associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre la précarité et l'exclusion et en développant des actions de formations, d'échanges de pratiques, de travail en réseau avec les nombreux partenaires (collectivités, bailleurs sociaux ...).

Les personnes intéressées sont invitées à transmettre leur candidature au Centre hospitalier de Jury.

Postuler

CENTRE HOSPITALIER DE JURY
BP 75 088 57073 METZ Cédex 03
03 87 56 39 02 / 03 87 56 39 54

directeur@ch-jury.fr



Affaire suivie par la Direction
des affaires générales

Responsable (H/F)

Équipe mobile psychiatrie précarité - EMPP- du territoire messin



1. Identification et organisation du poste

Libellé du poste : responsable de l'équipe EMPP ; ouvert à tout professionnel suivant : médecin, Infirmier en Pratique Avancé (IPA), Assistant Social, Psychologue ayant une expérience du travail en réseaux

Affectation : pôle 5, Équipe mobile précarité psychiatrie

Quotité de travail : 0,5 ETP ou 50% (quotité pouvant être revue)

Horaires / amplitude horaire : modulable.

Du lundi au vendredi, sauf jours fériés (hormis situation particulière)

2. Cadre réglementaire de référence

Circulaire DHOS/O2/DGS/6C/DGAS/1A/1B n° 2005-521 du 23 novembre 2005 relative à la prise en charge des besoins en santé mentale des personnes en situation de précarité et d'exclusion et à la mise en œuvre d'équipes mobiles spécialisées en psychiatrie.

L'EMPP s'adresse à toute personne en situation de précarité ou d'exclusion souffrant d'une pathologie psychiatrique ou en souffrance psychologique réactionnelle. Elle se compose d'un responsable d'équipe, d'un temps médical, d'un infirmier, d'un psychologue et d'un éducateur spécialisé. Elle collabore avec la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) et les partenaires du champ social et médico-social ou associatif.

MISSIONS de l'EMPP :

Aller au-devant de ces publics, quel que soit le lieu où leurs besoins s'expriment, afin de :

Faciliter la prévention, le repérage précoce et l'identification des besoins, l'orientation et l'accès au dispositif de soin si nécessaire ;

Raccourcir le délai d'évaluation et de traitement des personnes en apportant des réponses rapides de proximité en s'appuyant sur l'analyse des situations, afin d'éviter l'aggravation ou les errances thérapeutiques ;

Assurer le lien entre les services de psychiatrie et les équipes sanitaires et sociales : faciliter les prises en charge coordonnées autour d'un projet sanitaire et social pour les personnes en situation de précarité et développer un travail de prévention, d'éducation et de liens entre ces deux secteurs.

ACTIVITÉS PRINCIPALES du Responsable de l'EMPP :

Construire le projet de l'équipe EMPP, le structurer, le porter, le coordonner en assurant une organisation et une articulation interne et avec les partenaires.

Coordonner la prise en charge des publics en situation de précarité, avec tous les membres de l'équipe (médical, psychologue, soignant, social, éducatif).

Créer un travail de partenariat sur le territoire messin (hôpitaux, médecins libéraux, intervenants sociaux et médico-sociaux, associations) ;



Affaire suivie par la Direction
des affaires générales

Responsable (H/F)

Équipe mobile psychiatrie précarité - EMPP- du territoire messin



Venir en soutien auprès des partenaires confrontés à des situations aiguës ou chroniques.

Le responsable de l'équipe est membre de l'équipe EMPP selon son activité professionnelle et intervient sur le terrain.

ACTIVITÉS SECONDAIRES du Responsable de l'EMPP :

Participation aux réunions d'équipe, aux réunions partenariales en fonction des situations et des besoins

Intervenir en tant que personne-ressource auprès des professionnels de première ligne (sensibilisation, soutien et formation).

Rôle de formation/sensibilisation auprès des partenaires

Réalisation du rapport d'activité de l'EMPP

Particularités d'exercice :

Mobilité sur le territoire messin en lien avec les déplacements dans les lieux qui accueillent les personnes en situation de précarité et vers l'ensemble des partenaires.

Relations fonctionnelles : Tous services du CH Jury et partenaires extérieurs

Relations professionnelles les plus fréquentes au CH de Jury :

- Médecin Chef du pôle 5, collaborateur du chef de pôle,
- Chef du pôle 2, en lien avec le centre d'accueil et de crise
- La Direction des soins,
- Les Directions fonctionnelles,
- Le Coordonnateur du Conseil local en santé mentale du territoire messin
- Le Coordonnateur de la gestion des risques associés aux soins,
- Les médecins Chefs de pôle et chefs de service,
- Le médecin responsable du DIM et le Technicien de l'information médicale,
- L'encadrement soignant, administratif, technique et logistique,
- Les organismes de certification pour les démarches de reconnaissance externe (HAS, ...),
- Partenaires extérieurs :

Toutes les institutions sanitaires ou médico-sociales et associations intervenant dans le champ de la précarité (AIEM, Médecins du monde, ...)

La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) du CHR de Metz-Thionville

Profil recherché :

IPA formé ou Assistant Social ou Psychologue avec une expérience solide de la coordination et des réseaux (de type expérience CHR) ou Médecin

Statut et contrat à étudier sur un temps partiel de 50 %

Renseignements, contacts :

CV et lettre de motivation par courriel : directeur@ch-jury.fr